

Ville de Pontivy

Commission action sociale et solidarité Compte-rendu de la réunion du 24 mai 2011

C3-2011-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, adjointe au maire Mme Florence DONATO-LEHUEDE, conseillère municipale Mme Maryvonne OLIVIERO, conseillère municipale Mme Elisabeth PÉDRONO, conseillère municipale Mme Martine PIERRE, conseillère municipale

ÉTAIT ABSENTE

Mme Nicole ROUILLARD, conseillère municipale

ASSISTAIT À LA RÉUNION

Mme Sandra LE THIEC, directrice du centre communal d'action sociale

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2011 (COMPLÉMENT)

Depuis la commission du 3 Mars 2011, trois nouvelles demandes de subventions sont parvenues au CCAS.

Après étude des dossiers, la commission propose de retenir les subventions ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2010	Subventions 2011
Association les Amis du Gros Chêne	3 950 €	3 950,00 €
TOTAL:		3 950 €

La commission a différé l'étude du dossier de l'association Accueil et Partage, aucun élément financier (bilan 2010 et budget prévisionnel 2011) n'ayant été fourni à l'appui de la demande.

AGENDA 21

A l'appui du diagnostic bilan carbone et de la synthèse des propositions d'actions issues des ateliers participatifs, les membres de la commission se sont interrogés sur les thèmes et/ou actions relevant de la commission action sociale.

S'agissant du bilan carbone, les membres de la commission souhaitent réfléchir et s'investir dans le domaine de l'accessibilité aux personnes âgées et handicapées des lieux publics.

S'agissant des fiches actions, deux thèmes principaux ont été retenus :

- la communication à la fois sur le CCAS et la Maison de la solidarité
- l'analyse des besoins sociaux qui permettra d'avoir une connaissance approfondie de la population pontivyenne, et pas seulement celle qui sollicite déjà le CCAS. Bien souvent le « ressenti » ne correspond pas à la réalité. La connaissance des problématiques de la population reste partielle car les habitants n'expriment pas nécessairement leurs difficultés ou besoins. Ainsi il sera possible de définir les priorités à prendre en compte. Celles-ci concerneront toutes les commissions municipales (sports, loisirs, culture, enfance....).